



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2593
17 juin 1985

UN LIBRARY

FRANCAIS

JUN 19 1985

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 17 juin 1985, à 10 h 30

<u>Président</u> :	M. MAHABIR	(Trinité-et-Tobago)
<u>Membres</u> :	Australie Burkina Faso Chine Danemark Egypte Etats-Unis d'Amérique France Inde Madagascar Pérou République socialiste soviétique d'Ukraine Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Thaïlande Union des Républiques socialistes soviétiques	M. HOGUE M. ZIDUEMBA M. HUANG Jiahua M. GRUNNET M. AMR M. CLARK M. LOUET M. VERMA M. RABETAFIKA M. LUNA M. OUDOVENKO M. MAXEY M. KASEMSRI M. SAFRONCHUK

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN NAMIBIE

LETTRE DATEE DU 23 MAI 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17213)

LETTRE DATEE DU 29 MAI 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU MOZAMBIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17222)

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'APPLICATION DES RESOLUTIONS 435 (1978) ET 439 (1978) DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT LA QUESTION DE NAMIBIE (S/17242)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à ce point, j'invite le représentant du Libéria à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Kofa (Libéria) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à ce point, j'invite le Président en exercice du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et les autres membres de la délégation de ce Conseil à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Ouyahia (Algérie), Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et les autres membres de la délégation prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à ce point, j'invite M. Nujoma à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Nujoma prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à ce point, j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Angola, de l'Argentine, du Bangladesh, de la Barbade, du Bhoutan, de la Bolivie, du Botswana, du Brésil, de la Bulgarie, du Cameroun, du Canada, du Congo, de Cuba, de Chypre, de la Tchécoslovaquie, du Yémen démocratique, de l'Ethiopie, de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne, du Ghana, du Guyana,

Le Président

de Haïti, de la Hongrie, de l'Indonésie, de la Jamaïque, du Japon, du Kenya, du Koweït, de la République démocratique populaire lao, du Lesotho, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Malaisie, de Malte, du Mexique, de la Mongolie, du Maroc, du Mozambique, du Nicaragua, du Nigéria, du Pakistan, du Panama, de la Pologne, des Seychelles, de l'Afrique du Sud, de Sri Lanka, du Soudan, de la République arabe syrienne, de la Turquie, de l'Ouganda, des Emirats arabes unis, de la République-Unie de Tanzanie, du Viet Nam, de la Yougoslavie, de la Zambie et du Zimbabwe à occuper les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Zarif (Afghanistan), M. Bessaieh (Algérie), M. Van Dunen (Angola), M. Muniz (Argentine), M. Choudhury (Bangladesh), M. Moseley (Barbade), M. Tshering (Bhoutan), Mme Carrasco (Bolivie), M. Legwaila (Botswana), M. Maciel (Brésil), M. Tsvetkov (Bulgarie), M. Engo (Cameroun), M. Lewis (Canada), M. Gayama (Congo), M. Malmierca (Cuba), M. Moushoutas (Chypre), M. Cesar (Tchécoslovaquie), M. Al-Ashtal (Yémen démocratique), M. Dinka (Ethiopie), M. Ott (République démocratique allemande), M. Lautenschlager (République fédérale d'Allemagne), M. Asamoah (Ghana), M. Karran (Guyana), M. Charles (Haïti), M. Foldeak (Hongrie), M. Kusumaatmadja (Indonésie), M. Shearer (Jamaïque), M. Kuroda (Japon), M. Kiilu (Kenya), M. Abulhasan (Koweït), M. Vongsay (République démocratique populaire lao), M. Makeka (Lesotho), M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne), M. Zain (Malaisie), M. Gauci (Malte), M. Munoz Ledo (Mexique), M. Nyamdoo (Mongolie), M. Alaoui (Maroc), M. Murargy (Mozambique), M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua), M. Gambari (Nigéria), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Cabrera (Panama), M. Nowak (Pologne), Mme Gonthier (Seychelles), M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. Wijewardane (Sri Lanka), M. Birido (Soudan), M. Al-Atassi (République arabe syrienne), M. Türkmen (Turquie), M. Odaka (Ouganda), M. Al-Mosfir (Emirats arabes unis), M. Mkapa (République-Unie de Tanzanie), M. Le Kim Chung (Viet Nam), M. Golob (Yougoslavie), M. Goma (Zambie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/17272, qui contient le texte d'une lettre datée du 13 juin 1985, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président

Le premier orateur est le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, S. Exc. M. Abdul G. Koroma. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KOROMA (Sierra Leone), Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (interprétation de l'anglais) : Depuis sa création, et dans l'exécution du mandat qui lui a été confié, à savoir assurer que les peuples des territoires dépendants jouissent de leur droit légitime à l'autodétermination et à l'indépendance, le Comité spécial de la décolonisation a toujours considéré que la question de Namibie est d'importance primordiale. Cette année, au moment où il célèbre le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, c'est avec un dévouement et une détermination accrus que le Comité travaille à la réalisation de la liberté et de l'indépendance namibiennes. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé au Conseil de nous permettre de prendre la parole pour faire connaître l'actuelle position du Comité sur cette question d'extrême importance.

Avant de poursuivre cependant, je voudrais, au nom du Comité spécial et en mon nom personnel, vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. C'est avec beaucoup d'intérêt et d'espoir que le Conseil voit la présidence assumée par la Trinité-et-Tobago - pays que vous représentez avec tant de compétence au Conseil en cette occasion importante - car votre pays croit ardemment en la Charte des Nations Unies et défend courageusement les principes du mouvement non aligné.

M. Koroma

En outre, l'engagement du peuple et du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago envers la cause des peuples colonisés, et leur remarquable contribution aux travaux des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation, en particulier en leur qualité de membre du Comité spécial de la décolonisation, nous donnent à espérer que sous votre Présidence, la juste cause de la liberté et de l'indépendance du peuple namibien ne cessera de progresser.

Je voudrais également féliciter l'ambassadeur Kasemsri, de la Thaïlande, pour la façon excellente dont il a présidé les affaires du Conseil le mois dernier. Nous prenons note avec gratitude de l'appui continu de son gouvernement et de son peuple à la cause des droits du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance.

L'importance et l'urgence que revêt la situation en Namibie sont clairement démontrées par la participation active à cette réunion du Conseil de sécurité d'un grand nombre de ministres et de fonctionnaires de rang élevé, venant de toutes les régions du monde. En fait, la réunion actuelle du Conseil est un témoignage éclatant des très graves préoccupations que partagent les membres du Groupe africain, du Mouvement des non-alignés et, en fait, l'ensemble de la communauté internationale, devant l'évolution actuelle de la situation dans ce territoire, et une preuve évidente de notre détermination de veiller à ce que toutes les mesures efficaces auxquelles peut recourir cette organisation soient prises pour éliminer une situation qui constitue une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales.

Le mépris que le régime sud-africain affiche pour la volonté exprimée de la communauté internationale concernant la Namibie et l'Afrique du Sud est une insulte qui porte préjudice à notre organisation, et il ne saurait être toléré davantage car il sape les principes mêmes sur lesquels sont fondées les Nations Unies.

Comme les membres du Conseil le savent, l'occupation persistante et illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et son déni du droit à l'autodétermination du peuple namibien constituent des manquements graves à ses obligations internationales et des crimes punissables. C'est pourquoi la communauté internationale, représentée par ce Conseil, est tenue de reconnaître que la situation créée par l'Afrique du Sud est illégale, de refuser toute aide ou assistance à l'Afrique du Sud qui lui permettrait de perpétuer cette situation, et de mettre fin immédiatement à sa présence illégale en Namibie.

M. Koroma

Comme les membres du Conseil le savent, le Comité spécial sur la décolonisation s'est réuni à Tunis le mois dernier pour tenir une réunion plénière extraordinaire destinée à célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Après des délibérations étendues sur le thème du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration, dont le point central fut la question de Namibie, le Comité spécial, s'inspirant de son mandat qui est de veiller à ce que les peuples des pays et territoires coloniaux puissent exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, a adopté à l'unanimité - je répète à l'unanimité - une décision sur la question de Namibie.

Par cette décision qui a recueilli le consensus, le Comité spécial a déclaré, entre autres, que le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud est responsable de la situation qui règne en Namibie, une situation qui menace gravement la paix et la sécurité internationales, du fait de son obstination à ignorer et à violer les résolutions et décisions adoptées par les Nations Unies, de son recours impitoyable à la répression et à la violence contre le peuple namibien, de ses actes répétés d'agression, de subversion et de déstabilisation contre les Etats voisins, de ses manoeuvres constantes pour se soustraire à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, et de ses tentatives sinistres pour imposer au peuple namibien un règlement interne.

Le Comité spécial rejette et dénonce catégoriquement toutes les manoeuvres auxquelles se livre l'Afrique du Sud pour faire croire à un simulacre d'indépendance en Namibie en mettant à exécution des plans constitutionnels et politiques illicites conçus pour perpétuer sa domination coloniale sur la Namibie, y compris la dernière tentative faite par le régime de Pretoria pour imposer un règlement interne grâce à une conférence multipartite, et pour instaurer un gouvernement transitoire.

Le Comité spécial est persuadé que toute solution politique à la situation namibienne doit reposer sur la cessation immédiate et inconditionnelle de l'occupation illégale du Territoire par l'Afrique du Sud, sur le retrait de ses forces armées et sur l'exercice libre et sans entrave par le peuple namibien de ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. En conséquence, le Comité spécial demande

M. Koroma

l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, seule base acceptable d'un règlement pacifique de la question namibienne, sans modifications, restrictions ni conditions préalables.

En condamnant la collaboration continue dans le domaine militaire et nucléaire et dans celui de la fourniture de renseignements entre l'Afrique du Sud et certains autres pays occidentaux, qui constitue une violation de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité à l'encontre de l'Afrique du Sud, conformément à sa résolution 418 (1977) en date du 4 novembre 1977, le Comité spécial a demandé instamment au Conseil de sécurité d'adopter des mesures supplémentaires pour élargir la portée de cet embargo afin de le rendre plus efficace et plus complet.

En outre, le Comité spécial recommande que le Conseil de sécurité agisse résolument contre toutes manoeuvres dilatoires et plans frauduleux du régime d'occupation illégale destinés à entraver la lutte légitime du peuple namibien. Conscient du fait que le Conseil de sécurité n'a pas pu s'acquitter de ses responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité dans la région en raison de l'opposition de certains de ses membres permanents, le Comité spécial recommande que le Conseil réagisse de manière positive à la demande de la majorité écrasante de la communauté internationale en imposant immédiatement des sanctions obligatoires et complètes à l'encontre de ce pays, conformément au Chapitre VII de la Charte.

Ces recommandations et d'autres tout aussi importantes figurent dans la décision adoptée à l'unanimité par le Comité spécial lors de sa réunion de Tunis, et dont le texte intégral a été distribué sous la cote A/AC.109/830. Au nom du Comité spécial, je demande instamment aux membres du Conseil de lui accorder la plus grande attention. Les efforts répétés pour permettre à la Namibie d'accéder à l'indépendance, à la stabilité, à l'autodétermination et à la démocratie, grâce à la compréhension et aux négociations au niveau international, ont été ignorés et, pis encore, tournés en dérision par le régime raciste, comme en témoigne amplement son dernier acte d'agression contre le Botswana.

En tant que représentant de la Sierra Leone, je voudrais dire à cet égard l'indignation qu'a ressentie mon gouvernement en apprenant le comportement

M. Koroma

hors-la-loi de l'Afrique du Sud, qui vient de perpétrer un acte éhonté d'agression armée contre le Botswana, dont le résultat a été la mort d'hommes et de femmes innocents et celle d'un enfant au moins, âgé de six ans. Le Gouvernement de la Sierra Leone condamne énergiquement ce recours aveugle à la force et cet acte criminel commis par l'Afrique du Sud contre un Membre de cette organisation. Cette dernière tentative faite pour intimider un Etat africain indépendant et pour l'amener à se soumettre et à accepter le prétendu traité de non-agression, avec les conditions scandaleuses qu'il contient, est vouée à l'échec. L'Afrique du Sud se trompe si elle croit que l'apartheid et la paix interne sont compatibles et peuvent coexister. Qui plus est, les actes d'agression et de déstabilisation commis par l'Afrique du Sud contre des Etats africains indépendants mettent sérieusement en danger la paix et la sécurité de cette région.

Le Gouvernement de la Sierra Leone demande en conséquence au Conseil de sécurité de s'assurer que l'Afrique du Sud renonce à son comportement illicite et agressif. A cet égard, la Sierra Leone se félicite de la condamnation de ces raids, de la part de la communauté internationale, et notamment des gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Il ne devrait plus faire de doute pour l'Afrique du Sud que son recours illégal à la force ne peut plus être toléré par qui que ce soit. La dernière attaque de l'Afrique du Sud contre un Etat pacifique et indépendant, le Botswana, est une preuve supplémentaire qu'elle n'est pas digne de confiance et qu'elle ne peut être considérée comme un membre respectable de la communauté internationale. C'est également une preuve que l'Afrique du Sud ne souhaite pas le règlement pacifique du problème de l'apartheid dont elle est à l'origine.

M. Koroma

Le Conseil de sécurité n'a que trop tardé à agir de manière positive en imposant contre l'Afrique du Sud un programme global de sanctions économiques. Par ailleurs, des mesures doivent être adoptées sans retard pour apporter toute l'aide possible au peuple namibien qui lutte sous la direction de la SWAPO. C'est le moins que l'on puisse attendre du Conseil si nous ne voulons pas que la présente lutte armée ne dégénère en une guerre généralisée dont les conséquences seraient désastreuses.

Qu'il me soit aussi permis d'exprimer ma profonde reconnaissance aux Etats membres du Mouvement non aligné pour avoir pris l'importante initiative de demander la convocation de cette réunion du Conseil consacrée à l'examen de la question de Namibie. Je ne doute pas que, grâce à la pleine coopération des membres de l'Organisation de l'unité africaine, les décisions adoptées à cette réunion par le Conseil contribueront décisivement au recouvrement par le peuple namibien de sa liberté et de sa dignité humaine qu'il se voit refuser depuis si longtemps. Le retard apporté dans ce domaine est la pire forme de refus.

Pour terminer, j'exprime ma reconnaissance pour l'occasion qui m'a été donnée de faire cette déclaration au Conseil dans le cadre de l'examen de la situation critique qui sévit actuellement dans le Territoire de la Namibie.

Je rends, par ailleurs, hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie pour trouver une solution satisfaisante au problème de Namibie et le remercie de l'engagement qu'il a pris personnellement en faveur de la cause du peuple namibien.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit et pour mon pays.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter sincèrement de votre accession à la Présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Ma délégation est convaincue que votre sagesse, votre expérience et vos vastes compétences de diplomate vous permettront de mener à bien les travaux du Conseil. Je me joins également à ceux qui ont déjà exprimé leur gratitude à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Thaïlande, pour la manière compétente

M. Mudenge (Zimbabwe)

et remarquable avec laquelle il a présidé le Conseil pendant le mois de mai. Enfin, je suis reconnaissant à vous-même et à vos collègues du Conseil d'avoir bien voulu permettre à ma délégation de participer à ce débat consacré à la question de Namibie.

Avant d'aborder la question de Namibie, j'appelle l'attention des membres du Conseil sur la déclaration publiée par mon gouvernement à la suite des sanglants événements survenus à Gaborone (Botswana) la semaine dernière. Ce document a été distribué par le Secrétariat en tant que document des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité se réunit à un moment particulièrement sombre pour le peuple namibien. Pendant des années, ce peuple a vu constamment ses espoirs ranimés puis réduits à néant. Il a entendu parler de quasi-progrès décrits avec enthousiasme, qui n'ont abouti à rien. Il a entendu parler, dans le cadre de la diplomatie tranquille, de timides ballons d'essais lancés dans le ciel africain, qui n'ont débouché sur rien. Il a vu ses dirigeants et ses alliés soumis à des pressions en vue de les amener à des concessions et à des compromis dans ce que l'on a appelé les entretiens séparés, les entretiens préalables, les entretiens pendulaires, les entretiens sur les entretiens, qui tous se sont révélés n'être que des entretiens sur rien. Et puis, il a entendu parler de détente, d'engagement constructif, de couplage et de parallélisme, mais tous ces bavardages diplomatiques et cette géométrie n'ont abouti à rien. Il continue de former une nation opprimée et brutalisée. La Namibie est toujours un territoire occupé.

Il y a près de 70 ans, en 1915, l'Afrique du Sud, au nom de l'Empire britannique prenait la suite de l'Allemagne en Namibie. Il y a 25 ans que la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a été adoptée. Toutes les anciennes colonies allemandes sont maintenant libres et indépendantes. En revanche le peuple namibien demeure encore sous le joug du colonialisme et de l'oppression raciste.

Je rappelle tous ces événements afin de souligner l'obligation morale et légale de la communauté mondiale, notamment celle de certaines des puissances alliées pendant la première guerre mondiale, à l'égard du peuple namibien. Ce sont des membres du Conseil qui par leurs actes et leurs inactions, présents et passés, sont responsables de la tragédie que connaît la Namibie. Comme tant d'autres orateurs l'ont souligné, le mandat confié à l'Afrique du Sud par la Société des

M. Mudenge (Zimbabwe)

Nations d'administrer le Territoire de la Namibie au nom de l'humanité a été abrogé par la résolution 2145 (XXI) de l'Assemblée générale, par les nombreuses résolutions que le Conseil de sécurité a adoptées sur cette question, notamment sa résolution 269 (1969) et par l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

La présence de Pretoria en Namibie est donc dépourvue de toute validité juridique et morale. Elle se fonde sur le pouvoir d'un bandit qui détient des otages. Par conséquent, c'est en tenant compte de ces faits que nous devons juger la mise en place d'un prétendu gouvernement provisoire en Namibie. Le prétendu gouvernement provisoire est le produit d'une entité illégale et, en tant que tel, il est par définition illégal. L'illégalité ne peut qu'engendrer l'illégalité. Dans sa résolution 439 (1978), le Conseil de sécurité déclarait entre autres :

"... le transfert du pouvoir, en violation des résolutions susmentionnées et de la présente résolution, est nulle et non avenue."

C'est donc à juste titre que le Conseil de sécurité, dans une note de son Président, datée du 3 mai 1985, a déclaré que la mise en place du prétendu gouvernement provisoire est nulle et non avenue.

Dans le même esprit, à sa réunion ministérielle extraordinaire, tenue à New Delhi en avril dernier, le Bureau de coordination des pays non alignés a condamné la récente manoeuvre de Pretoria comme étant frauduleuse et sans validité au regard de la loi. Nous espérons donc que sur ce point aucun membre du Conseil ne se montrera ambigu.

Les événements qui ont lieu aujourd'hui à Windhoek ne sont qu'une tentative futile de s'écarter du plan d'indépendance pour la Namibie. Le Conseil de sécurité doit condamner ce stratagème du régime raciste de Pretoria.

M. Mudenge (Zimbabwe)

La conduite de l'Afrique du Sud dans les négociations sur l'indépendance de la Namibie a manqué de franchise et d'intégrité. L'Afrique du Sud a fait preuve de duplicité, de dissimulation, de déloyauté, d'arrogance, d'entêtement et d'obstructionnisme. Sa conduite dans les négociations qui ont abouti à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et depuis lors démontre tout cela de façon frappante. Au cours des prétendus pourparlers de rapprochement ou des "consultations pendulaires" qui ont eu lieu à New York en 1978, l'Afrique du Sud a quitté avec virulence les négociations en prétendant que l'importance des divergences empêchait la poursuite des pourparlers; elle a ensuite adopté la trop célèbre Proclamation AG 26 de 1978, en vertu de laquelle elle a incarcéré des centaines de dirigeants de la SWAPO, puis elle a envoyé ses troupes en Angola où elles ont massacré des centaines de réfugiés namibiens non armés dans le camp de Cuamato. Elle a recouru à toutes ces machinations afin d'essayer désespérément de saboter les négociations.

Mais la SWAPO est demeurée résolue et ferme devant toutes ces provocations calculées. Méthodiquement, elle a réfuté toutes les objections de l'Afrique du Sud jusqu'à ce que Pretoria n'ait plus aucune raison de priver la Namibie de son indépendance. Par conséquent, l'Afrique du Sud a été contrainte d'accepter le Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie qui figure dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Mais elle avait à peine accepté la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qu'elle s'est acharnée à la saper en organisant ces "élections frauduleuses et unilatérales" en Namibie en décembre 1978. Puis les manoeuvres ont recommencé jusqu'en 1980, alors que la communauté internationale pensait qu'elle avait enfin conclu un marché avec le régime d'apartheid pour que celui-ci quitte la Namibie. Les Nations Unies ont ainsi convoqué une conférence préalable à la mise en oeuvre à Genève pour passer en revue les détails des modalités et des conditions du Plan d'indépendance de la Namibie dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Mais, malheureusement, très vite il est devenu clair que l'intransigeance de l'Afrique du Sud avait trouvé un encouragement auprès de certains milieux de Washington au cours des élections présidentielles américaines de 1980. Il en est résulté que la Conférence de Genève est devenu un simulacre, une simple farce où l'Afrique du Sud en évoquant une vague raison pour quitter les pourparlers a accusé les Nations Unies de prétendue partialité.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Malheureusement, il est devenu également clair que Pretoria avait bien interprété les signes venant de Washington. Alors que le nouveau gouvernement énonçait sa politique relative à l'Afrique australe, il a introduit un élément de justification de l'apartheid, que l'on appelle aujourd'hui la politique "d'engagement constructif". Cette stratégie, a-t-on essayé de nous faire comprendre, devait instaurer la paix et la compréhension entre les nations de l'Afrique australe, ainsi que l'indépendance de la Namibie. Au nom de "l'engagement constructif", le nouveau gouvernement a modifié radicalement ce que nous avons fini par considéré comme étant la position de tout gouvernement des Etats-Unis, à savoir de dire publiquement à l'Afrique du Sud que son système d'apartheid et son attitude agressive vis-à-vis de ses voisins étaient les causes fondamentales de la violence dans la région.

Mais, par ce qu'on ne peut décrire que comme une perversité de la philosophie morale, "l'engagement constructif", pour la première fois, assimilait la violence brutale d'un système d'oppression, que la communauté internationale avait déclaré crime contre l'humanité, à la force utilisée contre les victimes qui lui résistaient. Comment peut-on, au nom de l'humanité, assimiler la violence de la gestapo et des escadrons de la mort SS à la résistance des victimes de l'holocauste? C'est une horrible perversion de la logique que de décrire l'agression de l'Afrique du Sud contre ses voisins comme étant une "action de protection" justifiée. Depuis quand la protection d'un crime institutionnalisé contre l'humanité peut-elle être considérée comme justifiée? Il est immoral de réprimander les Etats de première ligne et la SWAPO et de faire pression sur eux pour qu'ils acceptent l'existence du système monstrueux de l'apartheid en Namibie et en Afrique du Sud.

Voilà ce qu'est en fait "l'engagement constructif" sans fioritures ni gymnastique intellectuelle. Il n'a aucune base morale et n'a donné aucun résultat positif.

Nous nous élevons énergiquement contre cette politique, parce que nous sommes convaincus que c'est depuis son apparition qu'a été introduite la notion tragique de "couplage" dans la question de l'indépendance de la Namibie. Pour l'Afrique du Sud, le "couplage" de la question de l'indépendance de la Namibie avec le retrait des troupes cubaines de l'Angola était une occasion inattendue de

M. Mudenge (Zimbabwe)

transformer son occupation raciste coloniale de la Namibie en une croisade idéologique mondiale - la défense de la prétendue civilisation chrétienne occidentale contre d'imaginaires Russes en Afrique australe. Ainsi, une simple question de décolonisation et d'oppression raciale a acquis une dimension mondiale. Maintenant, l'Afrique du Sud camoufle ses objectifs racistes coloniaux derrière les préoccupations globales américaines. C'est comme si les Etats-Unis étaient devenus un outil utilisé par l'Afrique du Sud pour promouvoir sa politique raciste. Le Springbok a exercé son charme sur l'aigle américain pour le prendre à son piège raciste. Et nous voyons les ailes de l'aigle prises désespérément au piège alors qu'il essaie de donner l'impression que des changements importants ont lieu en Afrique du Sud grâce à sa politique. Tous les satellites de communication transatlantique font beaucoup de bruit autour de chaque contorsion du régime d'apartheid.

Dans cette propagande, la logique est complètement bouleversée. La création de trois parlements alors qu'il n'y en avait qu'un auparavant est présentée comme un "nouveau mécanisme" qui doit unir le peuple de l'Afrique du Sud. Le fait que cela est tout à fait compatible avec l'apartheid, la doctrine de la séparation, est oublié fort commodément. Sa stratégie de division qui a pour but d'essayer d'inclure les communautés indienne et métisse afin de renforcer l'édifice de l'apartheid dominé par la minorité afrikaner est laissée de côté. Depuis quand le renforcement des instruments de l'oppression doit-il être considéré comme une réforme positive?

L'autre jour, il a été dit dans cette instance que beaucoup de progrès étaient réalisés car les Sud-Africains peuvent maintenant se marier avec qui ils veulent. Mais où ces couples multiraciaux vont-ils vivre? Le Groupe Areas Act interdit au mari de vivre dans la même zone que sa femme, et, naturellement, les enfants ne peuvent vivre ni avec l'un ni avec l'autre. C'est complètement absurde. Comment peut-on se laisser abuser par de tels simulacres? L'apartheid, c'est le partage du pouvoir entre une majorité noire qui représente 80 p. 100 de la population et la minorité blanche. Je dis que la question n'est pas de savoir qui couche avec qui. En fait, c'est insulter notre intelligence que de présenter l'élimination de petites mesures, ce que l'on appelle le petty apartheid, comme s'il s'agissait de la question fondamentale en Afrique du Sud. Ce n'est certainement pas le cas.

L'actuel Gouvernement américain a tort de croire que l'édifice de l'apartheid s'effrite et que le président Botha est d'une certaine manière l'équivalent

M. Mudenge (Zimbabwe)

sud-africain d'un Abraham Lincoln du XXe siècle qui a besoin d'être appuyé et compris. Ce n'est pas le cas et essayer de lui donner une certaine respectabilité internationale en l'invitant dans les capitales d'Europe occidentale est une erreur de jugement tragique.

L'interprétation que j'ai donnée de la politique "d'engagement constructif" est la plus généreuse que l'on puisse donner. L'autre interprétation de cette représentation sinistre d'un géant immobilisé réduit à être un sycophante par un régime raciste est celle de la collusion entre l'Afrique du Sud et le Gouvernement des Etats-Unis. Les événements récents qui se sont déroulés en Afrique australe, où nous avons vu M. Lehrman et sa bande de rebelles comploter la subversion et la trahison contre l'Angola et d'autres Etats d'Afrique australe, nous obligent à réfléchir à la politique que mènent les Etats-Unis dans notre région. Nous croyons savoir que M. Lehrman a transmis un message d'encouragement de nul autre que le président Reagan à Jonas Savimbi, chef des bandits soutenus par l'Afrique du Sud en Angola, et ses alliés.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Le rôle des Etats-Unis en tant qu'éventuel courtier honnête à propos de la question namibienne est maintenant très problématique. Il semble qu'ils fassent maintenant partie du problème. Il est certain que le Premier Ministre sud-africain a failli révéler le pot aux roses lorsqu'il a pris la parole au Parlement sud-africain, le 18 avril dernier. Il aurait dit, entre autres choses :

"Toutefois, comme je l'ai dit au Parlement le 27 avril 1984, le peuple du Sud-Ouest africain-Namibie, y compris la SWAPO, ne peut pas attendre indéfiniment le retrait des Cubains d'Angola. S'il s'avère, après que toutes les solutions auront été examinées à fond, qu'il n'y a pas de perspective réaliste d'atteindre cet objectif, toutes les parties les plus touchées par les négociations actuelles devront de toute évidence examiner à nouveau comment une indépendance internationalement acceptable peut au mieux être réalisée, compte tenu des circonstances."

En termes simples, la question de la présence cubaine en Angola est une préoccupation américaine dont se sert l'Afrique du Sud parce que, pour le moment, cela l'arrange. Si elle peut créer un régime docile en Namibie, elle a l'intention de laisser le couplage à ses parents américains. Cela est tout à fait prouvé par le fait que, lorsque l'Angola a fait certaines concessions importantes dans ce domaine, l'année dernière, l'Afrique du Sud les a rejetées car elle n'était pas certaine de l'apparition d'un régime fantoche en Namibie. Pour toutes ces raisons, il importe aujourd'hui que nous ramenions officiellement et symboliquement le processus de négociation de l'indépendance namibienne là où il devrait être, à savoir les Nations Unies. C'est uniquement le Secrétaire général qui a l'autorité à la fois morale et juridique de servir de médiateur. Les autres ont sapé leur crédibilité de médiateur en essayant de faire intervenir des questions étrangères dans le processus de négociation. Ils font maintenant partie des obstacles à éliminer.

Enfin, ma délégation tient à déclarer publiquement son admiration et sa reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts immenses qu'il déploie afin d'essayer de résoudre le problème de Namibie, et elle lance un appel à tous les membres du Conseil pour qu'ils se rallient derrière lui alors qu'il réaffirme l'autorité des Nations Unies sur la question de Namibie. Il a besoin du plein appui du Conseil.

Que le Conseil envoie aux racistes de Pretoria le message clair et non équivoque que les jeux sont faits. Si les racistes ne se soumettent pas maintenant, le Conseil devra montrer qu'il a la volonté politique et la

M. Mudenge (Zimbabwe)

détermination d'agir - et ce d'une manière décisive. Que le Conseil donne l'exemple au monde en avisant l'Afrique du Sud qu'il est prêt à imposer et à appliquer des sanctions obligatoires si aucun progrès n'est réalisé dans cette question. Car en dehors de cette salle, il y a des hommes et des femmes de tous les milieux, de même que des législateurs et des gouvernements, qui s'occupent déjà de ces questions. Ils cherchent désespérément à envoyer des messages fermes et pressants au régime sud-africain par le biais de leur campagne de retrait des investissements et autres sanctions. Le Conseil ne doit pas décevoir ces hommes et ces femmes de bonne volonté et il ne doit pas trahir le peuple de Namibie. Il ne doit pas être un Conseil de cynisme et de désespoir; il doit être un Conseil d'espoir. C'est maintenant qu'il faut agir. Demain, il sera peut-être trop tard.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit et à celui de mon pays.

L'orateur suivant est le représentant de la Tchécoslovaquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. CESAR (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier et à remercier tous les autres membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de prendre la parole au Conseil au cours du débat sur la très grave question inscrite à l'ordre du jour.

Je voudrais également vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis convaincu que vos éminentes qualités personnelles, vos talents de diplomate et votre expérience garantissent le succès du mandat du Conseil. Votre pays, la Trinité-et-Tobago, est depuis plusieurs années un membre actif du Comité spécial contre l'apartheid et du Comité spécial sur la décolonisation, organes dont les priorités comprennent l'examen des conséquences néfastes de la politique raciste et coloniale du Gouvernement de l'Afrique du Sud.

Je voudrais également rendre hommage à l'ambassadeur Kasemsri, Représentant permanent de la Thaïlande, pour la façon dont il s'est acquitté de ses fonctions de Président du Conseil en mai.

La question de Namibie provoque une inquiétude croissante depuis de nombreuses années. Le Conseil de sécurité a le devoir de s'occuper de ce problème, dont l'essence est liée aux tentatives faites pour perpétuer un colonialisme persistant, grâce à l'application d'un diktat néo-colonial, à des violations flagrantes des normes du droit international, au mépris des conclusions des Nations Unies et de la volonté de l'opinion publique mondiale, à l'escalade de la tension et à la menace

M. César (Yougoslavie)

que l'on fait peser sur la paix en Afrique australe. Le régime de Pretoria prolonge l'occupation illégale de la Namibie; il foule aux pieds le droit inaliénable des Namibiens à l'autodétermination et à l'indépendance, il militarise la Namibie et intensifie la répression militaire, politique et judiciaire ainsi que la terreur, il se livre à l'exploitation incessante des ressources naturelles, minérales et humaines de la Namibie, il exerce en Namibie la pratique inhumaine de l'apartheid et il lance à partir du territoire namibien des actes d'agression, de subversion et de déstabilisation dans les Etats africains indépendants.

C'est l'impérialisme qui, en cherchant à empêcher l'élimination totale de tous les vestiges du colonialisme et du racisme dans la région, a provoqué la situation actuelle en Namibie et dans l'ensemble de l'Afrique australe. C'est pour répondre aux intérêts stratégiques et aux intentions de l'impérialisme que Pretoria a bloqué les efforts de la communauté internationale en vue de résoudre la question namibienne et a empêché l'application de la série de résolutions adoptées sur la question par le Conseil de sécurité. Dans l'intérêt de la stratégie américaine dans le sud de l'Afrique, Pretoria a exigé de façon tout à fait injustifiée de lier l'indépendance de la Namibie au départ des troupes internationalistes cubaines d'Angola, où ces troupes aident, à la demande du Gouvernement légitime de la République populaire d'Angola, à combattre les actes d'agression et de subversion commis par le régime sud-africain.

Pretoria n'a cessé de chercher à perpétuer sa domination de la Namibie. La dernière des tentatives effectuées dans ce sens, le plan unilatéral pour un prétendu règlement interne, a été rejetée, à juste titre, par toute la communauté internationale. Cette action, nulle et non avenue dès le départ, constitue ni plus ni moins une tentative faite pour bantoustaniser la Namibie.

M. César (Tchécoslovaquie)

La gravité de la situation en Namibie et la nécessité d'y remédier rapidement ont été soulignées de la manière la plus convaincante au début de l'actuel débat par M. Nujoma, président de la South West Africa People's Organization (SWAPO), seul représentant authentique du peuple namibien. Il a par ailleurs insisté sur les obstacles qui empêchent le peuple namibien d'exercer son droit à l'autodétermination et le plan des Nations Unies d'être immédiatement appliqué. Parmi ces obstacles, il y a tout d'abord l'appui injustifié et sous diverses formes que certains Etats occidentaux et Israël accordent au régime de Pretoria. Cet appui est motivé par les intérêts idéologiques, économiques et de stratégie globale de l'impérialisme et accordé essentiellement dans le cadre de la politique tant décriée de l'"engagement constructif".

Les mesures susceptibles de mettre un terme aux souffrances du peuple namibien sont clairement exposées dans toute une série de conclusions présentées par l'Organisation et consignées principalement dans les résolutions 385 (1976), 435 (1978) et 539 (1983) du Conseil de sécurité.

A un moment où nous commémorons le quarantième anniversaire de l'Organisation, où nous évaluons la contribution des Nations Unies à la solution des problèmes mondiaux et le rôle joué par la Déclaration sur la décolonisation adoptée il y a vingt-cinq ans, la nécessité impérieuse de mettre en pratique ces conclusions est plus que jamais d'actualité. La victoire sur le fascisme et le nazisme pendant la seconde guerre mondiale exige de nous tous que nous trouvions rapidement le moyen d'empêcher que les Namubiens soient les victimes d'autres crimes et de garantir l'indépendance immédiate de la Namibie.

Le Gouvernement et le peuple tchécoslovaques condamnent énergiquement l'occupation illégale et permanente de la Namibie par le régime raciste d'Afrique du Sud; ils exigent que le peuple namibien accède sans délai à l'indépendance et que l'intégrité territoriale de la Namibie, y compris Walvis Bay et les îles au large des côtes namubiennes, soit garantie. Nous réclamons l'application immédiate des décisions des Nations Unies sur la question. Nous rejetons toutes les tentatives faites pour lier la question de la décolonisation de la Namibie à des problèmes sans rapport avec celle-ci ou à toutes autres exigences. Nous nous opposons aux tentatives faites par Pretoria pour imposer un prétendu règlement interne au problème namibien, dans des conditions néo-colonialistes, en dehors du cadre des Nations Unies et sans la participation de la SWAPO.

M. César (Tchécoslovaquie)

Comme cela a déjà été précisé en mars dernier lorsque une délégation de la SWAPO ayant à sa tête le Secrétaire général de cette organisation, M. Toïvo Ya Toïvo, s'est rendue en visite à Prague, le Gouvernement et le peuple tchécoslovaques sont pleinement solidaires du peuple namibien en lutte pour la liberté et l'indépendance sous la conduite de la SWAPO, son seul représentant authentique. La Tchécoslovaquie continuera à accorder son ferme et complet appui à cette lutte. Nous recommandons que l'on adopte sans plus de retard des mesures effectives, y compris les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte, pour que le régime de Pretoria renonce à son occupation illégale de la Namibie, abandonne le système inhumain de l'apartheid et cesse ses activités subversives dans le sud du continent africain.

Nous sommes persuadés que les présentes délibérations du Conseil de sécurité conduiront à l'adoption des mesures qui s'imposent à cette fin.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie des aimables paroles qu'ils a eues pour moi et pour mon pays.

L'orateur suivant est le représentant du Guyana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SINCLAIR (Guyana) (interprétation de l'anglais) : Le Ministre des affaires étrangères de mon pays, S. Exc. M. Rashleigh Jackson, tient à faire savoir à ses collègues, à ceux du Mouvement non aligné en particulier, combien il regrette de ne pouvoir se trouver à New York pour participer à cette réunion.

Monsieur le Président, le second devoir dont je doive m'acquitter est de vous remercier et de remercier les autres membres du Conseil pour avoir accédé à notre requête de prendre part à ce débat.

Jamais, depuis que l'Organisation examine la question de Namibie, sa volonté de défendre les droits et les intérêts du peuple namibien n'a été à ce point remise en question. En effet, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport du 6 juin 1985, les difficultés inhérentes à cette question se sont aggravées au point de prendre une nouvelle dimension du fait de la décision prise récemment par l'Afrique du Sud d'installer un gouvernement fantoche en Namibie.

Nous admettons que notre délégation participe à ce long débat alors qu'il touche à sa fin. Ce dernier a servi, entre autres choses, à souligner et à renforcer le consensus quasiment universel qui existe déjà sur la question de la liberté de la Namibie.

M. Sinclair (Guyana)

En 1966, l'Assemblée générale a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur le Territoire et a chargé les Nations Unies de la responsabilité de son avenir. En 1971, la Cour internationale de Justice a déclaré, aux termes d'un avis consultatif, que l'Assemblée générale avait agi correctement, que la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie était illégale, que les Etats avaient l'obligation de reconnaître cette illégalité et de s'abstenir de tout acte susceptible d'impliquer de leur part une reconnaissance de cette présence illégale. La même année, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 301 (1971) par laquelle il a entériné l'avis consultatif de la Cour.

A la connaissance de ma délégation, il n'est pas d'autre question inscrite à l'ordre du jour international à propos de laquelle trois organes des Nations Unies - chacun d'eux agissant indépendamment des autres - aient parlé à l'unisson, avec tant de clarté et de fermeté. C'est sans doute là ce qui donne à la question de Namibie son caractère unique.

Mais ce n'est pas dans ce seul fait, même s'il a une signification profonde, que le consensus sur la Namibie trouve son origine. Ce consensus a aussi ses racines dans le fait qu'aux termes du droit international contemporain, le colonialisme constitue un déni des droits fondamentaux et des libertés politiques essentielles de l'homme, l'occupation coloniale est illégale et les peuples soumis à la domination et à l'exploitation étrangères ont le droit à l'autodétermination, lequel droit est même antérieur à la création de l'Organisation.

Si les orateurs qui m'ont précédé ont condamné et rejeté la création, par l'apartheid d'un soi-disant gouvernement provisoire en Namibie, ils ont aussi réaffirmé la position centrale de la résolution 435 (1978) et la nécessité de l'appliquer immédiatement. Ils ont par ailleurs insisté sur le fait que la communauté internationale rejette catégoriquement le couplage de l'indépendance de la Namibie avec le retrait des troupes cubaines de l'Angola. Le peuple de la Namibie doit être libre parce qu'il a le droit d'être libre. L'exercice de ce droit ne peut être ni limité ni s'assortir de conditions.

Comme S. Exc. le président Nyerere, de la Tanzanie, l'a dit, ce n'est qu'un hasard si l'Angola est un voisin de la Namibie. Quelle différence y a-t-il entre insister sur le retrait des forces cubaines de l'Angola et insister sur le fait que la Namibie ne sera pas libre tant que les troupes soviétiques ne se seront pas

M. Sinclair (Guyana)

retirées d'Afghanistan ou encore jusqu'à ce que les troupes vietnamiennes quittent le Kampuchea? Faire dépendre la liberté de la Namibie du règlement de problèmes qui se posent ailleurs n'est pas seulement hors de propos, mais tout bonnement immoral.

Le débat au sein du Conseil a également servi à isoler davantage les dirigeants de Pretoria qui sont responsables de la domination continue de la Namibie. La politique d'apartheid et d'agression pratiquée par le régime de Pretoria est universellement rejetée tandis que ce régime est reconnu comme étant celui dont les activités posent la plus grave menace à la paix et à la sécurité en Afrique australe.

M. Sinclair (Guyana)

Comme si cela avait besoin d'être confirmé, le régime de Pretoria a encore lancé, la semaine dernière, une attaque brutale contre le Botswana, en violation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce territoire. Cette attaque a eu lieu alors même que le Conseil examinait la question de Namibie.

Dans un message adressé à M. Quett K. J. Masire, Président du Botswana, M. Linden Forbes Sampson Burnhama, Président du Guyana, a dit :

"Le Gouvernement et le peuple du Guyana sont choqués par l'invasion brutale de la nation indépendante et éprise de paix du Botswana perpétrée par les forces armées d'Afrique du Sud et par l'assassinat de personnes innocentes commis de sang-froid à Gaborone, sa capitale.

Le Guyana condamne de la façon la plus vigoureuse ce dernier acte cynique d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre les Etats africains voisins...

Le Gouvernement et le peuple du Guyana demandent à toutes les forces éprises de paix et de progrès de s'unir et de tout faire pour isoler l'Afrique du Sud dans tous les domaines afin de mettre fin au système odieux d'apartheid.

De même, nous demandons instamment à ceux qui continuent de soutenir le régime d'apartheid de réfléchir à leur attitude et de modifier leurs relations avec Pretoria."

Ma délégation a vu le projet dont le Conseil est saisi et l'a étudié avec soin. Nous estimons que si ce projet était adopté sous sa forme actuelle, le Conseil de sécurité ferait preuve de logique avec lui-même. Dès 1969, le Conseil avait décidé qu'au cas où l'Afrique du Sud refuserait de coopérer à l'application de ses résolutions, il se réunirait pour décider des mesures nécessaires à prendre conformément aux dispositions pertinentes de la Charte. C'était il y a 16 ans. Le Conseil n'a jamais été au-delà de cette décision lorsqu'il s'est agi de l'Afrique du Sud et de ses relations avec la Namibie. En fait, depuis lors, le Conseil n'a fait qu'atermoyer lorsqu'il s'est agi de l'Afrique du Sud; il a agi évasivement pour gagner du temps; il a reporté la véritable décision à prendre; il a cherché d'autres options éventuelles au lieu de prendre la décision qui bénéficie de l'appui de l'écrasante majorité de la communauté internationale. Une fois de plus, en 1985, le Conseil semble prêt à décider ce qu'il y a lieu de faire en ce qui concerne l'absence de coopération de l'Afrique du Sud.

M. Sinclair (Guyana)

Cette attitude du Conseil a contribué largement à encourager le régime de Pretoria et à lui donner le sentiment qu'il est protégé. Par son inaction, l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales soutient indirectement le régime qui représente une grave menace pour la paix et la sécurité en Afrique australe.

Au cours de ce débat, plusieurs délégations, y compris la mienne, ont dit franchement ce qu'elles pensaient du Conseil de sécurité. Le Conseil, après tout, est un organe très important que l'on observe de très près. Qui plus est, il est investi d'obligations précises quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et les Etats Membres de l'Organisation attendent de lui qu'il réagisse, de manière crédible, à des situations qui mettent en danger la paix et la sécurité, et plus encore lorsque ces situations impliquent une méconnaissance de son autorité. Toutefois, alors que nous examinons le palmarès du Conseil en ce qui concerne la Namibie, il importe - et cela n'est qu'équitable - de bien voir les choses telles qu'elles sont et de ne pas considérer le Conseil de sécurité comme un tout, sans faire de distinction. J'irai même jusqu'à dire que, chaque année, les membres du Conseil appuient, à une majorité écrasante, l'adoption de mesures concrètes énergiques contre l'Afrique du Sud. Mais nous comprenons que le rythme du Conseil de sécurité est toujours déterminé par celui qui a l'attitude la plus conservatrice et la plus prudente. C'est de cette façon que les procédures du Conseil sont arrangées. Dans le cas de la Namibie, le rythme du Conseil de sécurité a été déterminé par le membre permanent qui souhaite le moins voir modifier le statu quo.

Qu'il me soit permis de le dire d'une autre façon. Geisa Rocha, qui a été membre du Secrétariat du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, a écrit ce qui suit dans son livre In Search of Namibian Independence :

"Il n'est pas particulièrement fructueux de demander instamment à une organisation internationale d'adopter certaines mesures ou de condamner cette instance pour son inaction ou son inefficacité si les bases d'appui nécessaires pour sa participation à ce rôle et le succès recherché n'existent pas. Une méthode intelligente de traitement de conflit international ... doit se fonder sur une compréhension des contraintes imposées à l'organisation internationale par les intérêts et les politiques des groupes d'Etats qui tiennent entre leurs mains le destin de ces organes."

M. Sinclair (Guyana)

Mme Rocha cite ensuite Inis Claude Jr., qui écrivait :

"(L'Organisation des Nations Unies) est avant tout un outil et, comme tous les outils, elle a des possibilités et des limites... Les principales questions qu'il y a lieu de se poser sont : qui tient la poignée dans sa main et quels sont les objectifs de celui qui tient cette poignée?"

Puis, elle conclut elle-même dans ces termes :

"J'estime que le principal problème auquel doit faire face la communauté internationale n'est pas de savoir comment l'attitude du Gouvernement sud-africain peut être modifiée, mais comment assurer un changement de politique des principaux alliés occidentaux de l'Afrique du Sud, qui tiennent la poignée dans leur main..."

Voilà quel semble être le problème réel. Il est inconcevable qu'une organisation composée de 159 Etats indépendants puisse rester impassible et impuissante face à l'attitude méprisante et arrogante de l'un de ses membres. Ce n'est conforme ni à la lettre ni à l'esprit de la Charte. L'attitude de l'Afrique du Sud ne constitue pas le problème fondamental. Si la configuration raciale en Afrique du Sud entre oppresseurs et opprimés était l'inverse de ce qu'elle est maintenant, nous aurions déjà pu voir que ce n'est pas l'attitude des dirigeants qui fait problème. Le problème c'est que le mépris et l'arrogance de l'Afrique du Sud sont tolérés par certains de ceux qui tiennent la poignée dans leur main. Ce n'est pas qu'ils n'ont pas le choix. Ils peuvent choisir de faire autrement, mais ils ont choisi de ne pas brusquer l'Afrique du Sud.

Cela dit, que devons-nous faire maintenant? Devons-nous rester confortablement assis et attendre que ceux qui tiennent la poignée dans leur main favorisent le changement? Non, et nous ne pouvons pas nous le permettre. Le Gouvernement du Guyana, pour sa part, continuera à se rallier à la cause des combattants de la liberté en Afrique australe. Nous continuerons à insister, en leur nom, dans les instances internationales, pour qu'ils réalisent leurs objectifs. A l'occasion de la célébration de la Journée de libération de l'Afrique, qui a eu lieu à Georgetown le samedi 25 mai dernier, M. Rashleigh Jackson, ministre des affaires étrangères de mon pays, a déclaré :

M. Sinclair (Guyana)

"Pour nous, au Guyana, le sang des combattants de la liberté de l'Afrique et de l'Asie coule dans nos veines. Depuis l'année dernière nous célébrons, et nous célébrerons encore pendant quatre ans, plus d'un siècle d'existence de combats pour la liberté. Les luttes des combattants de la liberté ont été les nôtres, et nos luttes ont été les leurs; et aux réunions des conseils du Mouvement des pays non alignés et ailleurs, nous cherchons à faire cause commune contre le colonialisme, l'impérialisme, le racisme et la domination étrangère. L'attachement à la lutte de ceux qui ne sont pas encore libres en Afrique est donc un attachement partagé. Le People's National Congress et le Gouvernement et le peuple du Guyana sont donc intimement liés aux mouvements de libération, et les liens qui les rattachent se trouvent renforcés par leur histoire et leur culture..."

Le refus de la libre détermination et de la liberté en Afrique australe engendre d'indicibles souffrances et des pertes de vie dans cette région. Il menace la paix et la sécurité non seulement dans la région de l'Afrique australe mais au-delà. Ceux qui maintenant protègent l'Afrique du Sud devraient se rendre compte qu'il faut contraindre le régime de Pretoria à mettre un terme à sa politique raciale et à coopérer à la libération de la Namibie de façon à éviter la création d'une situation qui, à long terme, pourrait porter préjudice, sur une plus grande échelle, à leurs propres intérêts.

M. Sinclair (Guyana)

La situation en Afrique australe suivra sa propre dynamique. A l'intérieur de l'Afrique du Sud, il y a des forces déchaînées qui détermineront elles-mêmes dans une large mesure le rythme du changement. Comme l'a dit Steve Biko :

"Les vents de la libération qui ont soufflé sur toute l'Afrique ont atteint nos frontières. Il n'y a aucun doute quant à l'inévitabilité du changement - la seule question qui se pose encore est 'comment' et 'quand'."

J'irai même plus loin que Steve Biko. Ces vents soufflent maintenant à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Leur violence ne faiblira pas. Au contraire leur intensité s'accroîtra. Nous assistons déjà à ce phénomène. Et nous voyons aussi les résultats.

Le prix de la liberté en Afrique du Sud et en Namibie sera donc très élevé pour ce qui est des vies et des souffrances humaines. Mais le Conseil de sécurité a encore la possibilité d'intervenir pour faire baisser le prix en trouvant une solution pacifique en Namibie. L'issue ne fait pas de doute et on ne peut pas l'empêcher. Ma délégation espère que certains d'entre nous ne renonceront pas au privilège de participer à la solution de cette question.

A la fin de ce débat, le Secrétaire général devra reprendre sa mission de contact avec l'Afrique du Sud. Cette mission, assez difficile, a été rendue encore plus compliquée par les actes récents de l'Afrique du Sud qui montrent le mépris absolu que ressent Pretoria pour l'Organisation. Le Guyana félicite le Secrétaire général pour sa patience et son courage. Il a notre pleine confiance, et nous l'assurons de notre appui constant.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GOLOB (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Il est réconfortant, Monsieur le Président, de voir le Ministre des affaires étrangères de la Trinité-et-Tobago, pays membre du Mouvement des non-alignés, présider cette réunion importante du Conseil de sécurité. Votre attachement à la cause de la paix, de l'indépendance et de la souveraineté des peuples et des pays ne manquera pas de contribuer à l'examen positif de la question de Namibie.

M. Alleyne, représentant permanent de la Trinité-et-Tobago, au cours des préparatifs de ces réunions du Conseil, a largement prouvé son attachement aux idéaux élevés de la Charte des Nations Unies et aux principes de la politique du non-alignement.

M. Golob (Yougoslavie)

Le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, le maréchal de l'Armée de l'air Siddhi Sevetsila, et M. Birabhongse Kasemsri, représentant permanent de la Thaïlande, ont guidé avec compétence et sagesse les délibérations du Conseil au mois de mai.

Gravement préoccupée par les obstacles que l'Afrique du Sud, aidée par ses alliés, a semés avec cynisme sur la voie d'une indépendance réelle de la Namibie, la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés, qui s'est tenue en avril à New Delhi (Inde), a demandé la convocation de cette réunion du Conseil de sécurité. Les ministres ont été guidés par leur sentiment de solidarité avec la lutte du peuple namibien pour l'indépendance et contre l'occupation coloniale, lutte que les Namibiens mènent depuis plusieurs générations.

Le Bureau de coordination a invité les ministres des affaires étrangères d'un certain nombre de pays non alignés à participer personnellement à cette réunion. Toutefois, le Secrétaire fédéral des affaires étrangères de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, M. Ralf Dizdarevic, n'a pas pu participer personnellement à ces travaux en raison d'engagements urgents qu'il avait pris antérieurement. Il m'a autorisé à prendre la parole en son nom et en suivant ses instructions.

L'Afrique du Sud ne recule devant rien pour priver le peuple namibien de ses droits inaliénables à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination. Elle continue son occupation coloniale, poursuit ses actes de terreur et d'exploitation, provoquant de grandes souffrances humaines. Elle poursuit sa politique d'apartheid et de discrimination raciale, violant de façon flagrante les droits de l'homme du peuple namibien. Sous la pression et la menace, les Namibiens sont obligés de se réfugier dans les pays voisins.

Pretoria enrôle des Namibiens dans son armée d'occupation, jetant ainsi les germes d'une guerre fratricide. Il recrute des mercenaires et accroît les effectifs militaires. Il utilise le territoire de la Namibie comme tremplin pour ses actes d'agression et de subversion contre les pays africains indépendants, notamment l'Angola.

Le régime de l'apartheid est une menace permanente contre la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats de première ligne. L'incursion

M. Golob (Yougoslavie)

criminelle la plus récente dans le Botswana indépendant doit être condamnée sans délai et des mesures adéquates doivent être prises à ce sujet.

L'Afrique du Sud et d'autres pays pillent les ressources naturelles et humaines de la Namibie, au mépris des décisions des Nations Unies et du décret No 1 du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

Toute tentative faite pour étouffer la lutte de libération du peuple namibien est vouée à l'échec. Un peuple prêt à se battre pour l'autodétermination et l'indépendance est invincible, et sa détermination recueille l'appui international, qui ne cesse de croître. C'est ce qui explique la reconnaissance internationale que s'est acquise la lutte du peuple namibien et de la South West Africa People's Organization (SWAPO). Nous sommes très fiers de voir le Président de la SWAPO, M. Sam Nujoma, et sa délégation de haut niveau participer aux délibérations du Conseil. Leur lutte est au centre du présent et de l'avenir de la Namibie. Le seul moyen de répondre à la duplicité de l'Afrique du Sud et à son refus de participer à un règlement politique pour le peuple namibien et la SWAPO est de persévérer dans cette lutte et de l'intensifier. Nous avons l'obligation d'appuyer cette lutte. La Yougoslavie continuera de faire tous les efforts possible pour aider et appuyer le peuple namibien et son seul représentant authentique, la SWAPO.

La domination étrangère en Namibie, et dans n'importe quelle partie du monde, représente une menace directe à la paix et à la sécurité internationales. Plus longue sera l'occupation, plus la question de la Namibie risquera d'être entraînée dans une rivalité de blocs. La question de la Namibie n'est pas un problème Est-Ouest. C'est une question d'autodétermination et d'indépendance; voyons les choses comme elles sont.

Le plan des Nations Unies pour la Namibie est l'une des plus remarquables réalisations de l'Organisation mondiale des dix dernières années. Il faut défendre ce plan avec vigueur et efficacité; il faut l'appliquer sans retard, sans changement et sans conditions préalables.

Le Plan des Nations Unies est le fruit non seulement d'un débat mais de négociations; il n'est pas censé limiter la crise mais la supprimer. Il repose sur les principes de l'autodétermination, de l'indépendance et de la souveraineté des

M. Golob (Yougoslavie)

peuples et des pays. C'est la seule base d'une solution pacifique. Toutefois, son application est entravée par les stratagèmes et les ruses de plus en plus nombreux de l'Afrique du Sud. Des questions sans pertinence ni rapport avec le problème, telles que le couplage, ont été rejetées et condamnées par la communauté internationale. De prétendus règlements internes fondés sur des institutions politiques fantoches sont mis sur pied, et le dernier d'entre eux a été artificiellement créé tout récemment. Nous ne doutons pas que la communauté internationale rejettera ce nouveau plan, et ce à juste titre.

M. Golob (Yougoslavie)

Toutes ces manoeuvres ne sont que de nouvelles tentatives de la part de l'Afrique du Sud pour gagner du temps, opprimer le peuple namibien, occuper une partie de l'Angola et continuer d'essayer d'intimider les Etats de première ligne.

Beaucoup a été dit au sujet de la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour la Namibie, mais bien peu de chose a été réalisé à cet effet. Depuis sept ans, l'Afrique du Sud s'efforce d'écarter ce plan, de l'ignorer complètement et de l'enterrer sous un amoncellement de tergiversations, de manoeuvres et d'attitudes hypocrites. C'est au Conseil de sécurité qu'il appartient de mettre un terme aux dérobades, au défi lancé à la volonté des Nations Unies et au mépris affiché à l'égard des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, attitude dont l'Afrique du Sud semble vouloir ne pas se départir.

Nous estimons qu'il incombe au Conseil de sécurité d'agir rapidement et avec la vigueur voulue si l'on veut mettre en oeuvre le plan des Nations Unies pour la Namibie. Le Conseil ne doit pas se contenter de condamner et de lancer des appels. Il devrait plutôt adopter une décision orientée vers l'action, consistant à exercer une pression nouvelle et plus forte sur l'Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité doit fixer un calendrier pour la mise en oeuvre du plan et surveiller ensuite l'application de ses décisions et agir rapidement à cette fin, le cas échéant.

Si l'Afrique du Sud persiste dans son intransigeance, le Conseil n'aura d'autre choix que d'imposer des sanctions globales obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. En outre, les gouvernements de tous les Etats Membres devraient prendre les mesures législatives, administratives et autres qui s'imposent pour isoler ce pays sur les plans politique, économique, militaire, culturel et sportif. Il convient d'appuyer le Secrétaire général pour qu'il puisse continuer à jouer le rôle important qui est le sien dans la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour la Namibie.

En raison de la situation actuelle, les activités du Conseil des Nations Unies pour la Namibie prennent de plus en plus d'importance. Il importe d'appuyer l'application du mandat qui lui a été confié.

Les Nations Unies et la communauté internationale tout entière devraient faire leur maximum pour permettre à la Namibie d'accéder à l'indépendance et à la liberté. Cela contribuerait au relâchement des tensions et à la stabilité des relations internationales. A un moment où certains commencent à douter des Nations Unies, cela démontrerait une fois de plus que les Nations Unies sont l'instance indispensable à la solution des problèmes internationaux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie des aimables paroles qu'il a eues pour moi et pour mon pays.

L'orateur suivant est le représentant de la Hongrie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. FOLDEAK (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi pour commencer de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, à un moment où les Nations Unies ont à prendre des décisions de la plus haute importance. Je suis certain que vos qualités personnelles et votre habileté diplomatique contribueront au succès du débat sur l'importante question dont le Conseil est saisi.

Je désire également exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Thaïlande, pour la manière compétente dont il a dirigé les affaires du Conseil au cours du mois de mai.

Qu'il me soit permis d'exprimer les remerciements de ma délégation aux membres du Conseil pour m'avoir donné la possibilité de participer à la discussion.

Ma délégation a suivi avec attention l'évolution de la situation en Afrique du Sud au cours de ces derniers mois. Depuis l'introduction, en septembre dernier, de la prétendue réforme constitutionnelle, la tension s'est constamment accrue dans ce pays. L'appareil de répression mis en place par l'Etat raciste devient de plus en plus agressif et violent à l'égard de la majorité de la population sud-africaine. Il en résulte un accroissement de la tension, du nombre des assassinats et de celui des victimes. Il n'est pas exagéré de dire que l'Etat raciste est en guerre avec sa propre population. Cette situation a été débattue au Conseil de sécurité il n'y pas si longtemps encore.

Cette fois, le Conseil examine un autre aspect du comportement du régime raciste d'Afrique du Sud : son obstruction aux résolutions du Conseil de sécurité, résolutions que tous les Etats Membres sont tenus de respecter. Mais les dernières manoeuvres de Pretoria pour mettre en place un gouvernement provisoire en Namibie ne sont pas seulement obstructionnistes; elles constituent une violation grave des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité. L'Afrique du Sud n'a pas le droit de prendre des mesures unilatérales en Namibie, hors du cadre des résolutions pertinentes des Nations Unies. Ma délégation condamne sans réserve la création d'un gouvernement provisoire en Namibie avec la participation de la prétendue conférence multipartite, qui n'est qu'un fantoche à la solde de Pretoria et ne représente personne.

M. Foldeak (Hongrie)

Ma délégation a étudié avec soin le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité relatives à la question de Namibie, rapport contenu dans le document S/17242 daté du 6 juin 1985. Dans son rapport, le Secrétaire général fait savoir que, malgré la résolution 439 (1978) du Conseil de sécurité, qui rejette la question du "couplage", l'Afrique du Sud continue de considérer le retrait des troupes cubaines d'Angola comme une condition préalable à l'application de la résolution 435 (1978). C'est en raison de cette position intransigeante que le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie n'a toujours pas pu être mis en oeuvre.

Aux termes du paragraphe 8 du dispositif de sa résolution 539 (1983), le Conseil de sécurité :

"Demande à l'Afrique du Sud de coopérer sans attendre avec le Secrétaire général et de l'informer du système électoral qu'elle aura choisi afin de faciliter l'application immédiate et inconditionnelle du plan des Nations Unies énoncé dans la résolution 435 (1978);".

L'Afrique du Sud a choisi également d'ignorer cet appel.

Au cours des deux dernières décennies, les dirigeants de Pretoria ont prouvé à maintes et maintes reprises qu'ils n'étaient pas des partenaires sur lesquels on pouvait compter dans tout processus de négociation. Leur obsession à l'égard de l'apartheid les empêche d'accepter la logique de l'équité, de l'honnêteté et de la justice. Aussi longtemps qu'ils sentiront la présence, au Conseil de sécurité, du bouclier protecteur du veto, ils ne changeront pas.

Ma délégation est convaincue que le temps est venu pour le Conseil de s'opposer à Pretoria par une action décisive et unanime. Il est temps d'user de la possibilité offerte par le Chapitre VII de la Charte et de prendre des sanctions globales obligatoires alors que l'Afrique du Sud continue à ne pas se conformer aux résolutions pertinentes et à faire obstacle à la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

La Namibie doit être libérée sans plus de retard. L'indépendance du dernier grand territoire colonial met en jeu les principes les plus fondamentaux sur lesquels l'Organisation des Nations Unies est fondée et que tous les Etats Membres sont dans l'obligation de respecter.

M. Foldeak (Hongrie)

Ma délégation est fermement convaincue, comme le sont la grande majorité des délégations qui ont pris la parole devant le Conseil, que le régime de Pretoria ne ne serait pas en mesure de défier les résolutions des Nations Unies et la volonté de la communauté internationale n'était l'appui de ses alliés, d'abord et surtout des Etats-Unis. La politique d'un prétendu "engagement constructif" a eu des conséquences catastrophiques, en ce sens qu'elle a aggravé la situation dans toute la région d'Afrique australe, a entraîné d'autres pertes en vies humaines et a accentué davantage encore le mépris arrogant du régime raciste sud-africain à l'égard des résolutions des Nations Unies.

M. Foldeak (Hongrie)

Le dernier exemple de la politique d'agression menée par l'Afrique du Sud est son incursion armée dans le Botswana, pays voisin pacifique. Cette agression armée ne peut trouver aucune justification. Elle constitue une violation grave de la souveraineté d'un Etat indépendant. Ma délégation condamne énergiquement cet acte d'agression.

Nous sommes fermement convaincus que Pretoria ne doit plus bénéficier d'aucun appui, d'où qu'il vienne. L'Afrique du Sud doit maintenant être confrontée à une action décisive et concertée du Conseil de sécurité. Elle ne devrait recevoir aucun signe d'encouragement car cela ne fera que retarder la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

Toutes les parties concernées, à l'exception de l'Afrique du Sud, ont fait la preuve de leur souplesse et de leur volonté d'appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui constitue la seule base de règlement acceptable pour la question de Namibie. Le Gouvernement angolais et les dirigeants de la South West Africa People's Organization (SWAPO) ont participé au processus de négociations en toute bonne foi et avec un désir réel de résoudre le problème. Ma délégation les félicite pour leur attitude constructive.

Je saisis également cette occasion pour assurer le peuple namibien et son seul représentant légitime, la South West Africa People's Organization (SWAPO), de l'appui et de la solidarité du peuple et du Gouvernement de la République populaire de Hongrie. Mon pays continuera, comme il l'a fait jusqu'à présent, de leur fournir tout l'appui possible dans leur juste lutte pour l'indépendance.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Hongrie pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Congo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GAYAMA (Congo) : Intervenant à ce stade avancé des travaux du Conseil de sécurité, la délégation congolaise se réjouit de pouvoir vous exprimer, Monsieur le Président, en toute connaissance de cause, ses félicitations et son admiration les plus sincères pour la façon dont vous conduisez les débats de cet organe important des Nations Unies.

Il est en effet heureux qu'un pays frère et ami du continent africain, la Trinité-et-Tobago, assume à travers l'éminente personne du chef de sa diplomatie, le rôle de Président du Conseil de sécurité au moment où celui-ci examine la question de Namibie. C'est une question qui vous est aussi chère qu'à nous et nous

M. Gayama (Congo)

savons que vous saurez y trouver l'occasion de déployer aussi bien votre expérience que votre talent bien connus pour en assurer le bon aboutissement.

Qu'il me soit également permis d'étendre les hommages de ma délégation à vos prédécesseurs à ce poste, leurs Exc. MM. le Ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur de la Thaïlande, qui ont dirigé le Conseil avec beaucoup d'expertise le mois dernier, contribuant ainsi au respect unanime que l'on s'accorde à reconnaître à cet organe.

Les efforts que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Perez de Cuellar, a déployés depuis le début de son mandat pour venir à bout de la crise namibienne sont connus de tous. Nous tenons à en remercier le Secrétaire général et à l'encourager à maintenir son action pour qu'il soit un jour possible, le plus tôt possible, de célébrer l'accession de la Namibie à la souveraineté internationale. Les présentes assises devraient constituer un jalon décisif à cet égard.

A propos de repères historiques déterminants pour l'histoire de la Namibie, il en est un, parmi ceux qui nous viennent à l'esprit, dont la signification pour l'histoire de la Namibie ne fait aucun doute. Il s'agit de la commémoration, cette année, du centenaire de l'Acte adopté en 1885 à Berlin, par lequel l'Afrique a été mise en morceaux et subjuguée, officialisant ainsi dans le contexte du droit du plus fort un processus qui avait pris corps depuis le XVIIe siècle par la traite systématique des ressources humaines et matérielles de ce continent et dont les conséquences se font encore sentir de nos jours.

La République populaire du Congo a consacré, il y a quelques mois, un séminaire international à la Conférence de Berlin, soulignant ainsi combien les leçons à tirer de cette commémoration pouvaient éclairer le présent.

Si ma délégation privilégie l'évocation de ce centenaire, c'est en raison de sa prise directe avec ce que l'on appelait naguère le Sud-Ouest africain. C'est donc dans la capitale de l'Allemagne impériale que fut scellé le sort de ce Territoire, et la méthode coloniale appliquée à la Namibie fut l'une des plus barbares que l'on pût concevoir.

A son programme figurait tout simplement le génocide des populations autochtones, Hereros et Ovambos en particulier. Des dizaines de milliers d'êtres humains furent ainsi massacrés en un laps de temps très court, précédant la première guerre mondiale, à seule fin de faire de la place aux occupants et d'exploiter les richesses agricoles, minières et autres du pays.

M. Gayama (Congo)

Tandis qu'ailleurs la fin de la guerre prenait avant tout, pour les peuples éprouvés, un goût de liberté, il n'en allait pas de même pour le peuple namibien qui tombait, quant à lui de Charybde en Scylla, passant des mains sanguinaires d'une puissance européenne impériale à celles de tout un amalgame de reclus alors installés en Afrique du Sud et bien décidés à faire valoir leurs vertus principales : le mépris et la cruauté.

Nous connaissons le reste. En dépit de la célébration, cette année, du quarantième anniversaire de l'adoption de la Charte des Nations Unies qui a constitué pour le monde l'avènement d'un ordre international nouveau, et malgré les vingt-cinq ans de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le peuple namibien croupit toujours dans les ténèbres de l'ordre ancien. Comme le peuple sud-africain voisin, vivant sous le régime de l'apartheid, il s'est même vu appliquer les principes et l'ordre nazis qui avaient caractérisé la seconde guerre mondiale et connu la condamnation que l'on sait au tribunal de Nuremberg.

L'anachronisme, la violation des normes et principes du droit international et la non-application des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité constituent aujourd'hui les traits et les symboles d'une situation voulue et entretenue par l'Afrique du Sud.

Après cent ans de colonisation, nous voici donc toujours en train de marchander l'accession d'un peuple à l'autodétermination et à l'indépendance. Le fait, en outre, que la question namibienne soit demeurée à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis la fondation des Nations Unies n'a apparemment été d'aucun effet déterminant dans la solution du problème. Voilà qui devrait rappeler à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, en ce quarantième anniversaire de l'adoption de la Charte, la nécessité de rendre à notre Organisation sa dynamique originelle afin qu'elle puisse se remettre au service de ces "peuples des Nations Unies" dont parle la Charte, dans son préambule, au lieu de suivre le cours actuel imprimé par les seuls intérêts égoïstes de quelques-uns.

En effet, les Nations Unies ne peuvent faire moins, en termes de décisions juridiques, que ce qu'elles ont fait en retirant à l'Afrique du Sud son mandat sur la Namibie, en désignant le Conseil des Nations Unies pour la Namibie comme autorité légale du Territoire et, surtout, en adoptant le plan de règlement contenu dans la résolution 435 (1978).

M. Gayama (Congo)

Seule manque à ce tableau l'action. Or, à cet égard, les obstacles ont pleinement été identifiés. L'Afrique du Sud en est incontestablement le principal, mais Pretoria n'est pas seul. Son adhésion acquise à la mise en oeuvre du plan de règlement a été mise en veilleuse du jour où les occidentaux, dont elle tire généralement l'essentiel de son appui, se sont vu imposer par l'un d'entre eux un lien étrange entre l'application du plan de règlement et la situation intérieure de l'Angola, pays souverain, Membre des Nations Unies.

Pourtant, dans la phase actuelle de l'examen de la question, les Nations Unies ne peuvent plus rien faire d'autre que d'assurer la mise en oeuvre de leur plan de règlement. Ce serait une offense méprisable à la mémoire de tant de martyrs namibiens, dont les femmes et les enfants de Cassinga, que d'en imposer davantage à ce peuple qui a déjà fait toutes les concessions possibles par l'entremise de la SWAPO, son seul et authentique représentant, sur la foi de l'engagement du Groupe de contact occidental à promouvoir la solution pacifique du problème.

A la légitimité des aspirations et à l'ampleur du sacrifice enduré par le peuple namibien devrait répondre, à notre avis, un retour franc et sincère à l'esprit et à la lettre de la résolution 435 (1978). Nous lançons donc un appel à ceux des Etats qui se reconnaissent quelque influence sur le Gouvernement de Pretoria afin de ne pas le pourvoir en alibis trop faciles pour se comporter comme il le fait en marge du consensus international. Par la même occasion, nous aimerions exprimer notre gratitude aux membres du Groupe de contact occidental, dans la mesure où ce groupe existe encore, qui se sont en toute honnêteté désolidarisés de manoeuvres qui risquaient de les entraîner trop loin dans une compromission indigne avec le régime sud-africain.

Les actes de piraterie dont s'est récemment rendue coupable l'Afrique du Sud, dans le Nord de l'Angola, au Cabinga, illustrent en effet le mépris arrogant qu'affiche le régime d'apartheid vis-à-vis de l'opinion internationale, tout en escomptant par ailleurs bénéficier de la compréhension bienveillante dont l'entoure ceux qui, dans une analyse sommaire, associent ses actes à la chasse aux ennemis. Et, pour les besoins de la cause, l'Afrique du Sud et les stratèges de la confrontation Est-Ouest sont prêts de s'inventer des ennemis à l'extérieur, au lieu d'en déterminer la véritable source au sein même du régime d'apartheid, qui est la menace permanente à la paix et à la sécurité internationales.

M. Gayama (Congo)

Un tel amalgame ne peut qu'être propice à la perpétration d'actes de bravade, comme la décision d'imposer en Namibie une prétendue "Administration interne", n'ayant, c'est évident, ni assise démocratique, ni reconnaissance juridique autre que celle du pouvoir occupant dont elle émane.

Toute cette situation ne saurait s'éterniser sans hypothéquer davantage un avenir déjà tant inutilement compromis, étant donné l'accumulation des rancœurs. Mais, comme le reconnaissait l'Acte final du Séminaire de Brazzaville, dont nous parlions tantôt, si la Conférence de Berlin a semé la division et, partant, des germes de la désolation, le devoir des générations actuelles est de reconstruire dans l'unité et l'entente, ce que n'aide nullement à réaliser le maintien d'un statu quo injustifié et injustifiable. Car, du sud du continent africain, dominé par le régime d'apartheid, il est manifeste que l'on ne peut attendre aucun geste positif d'apaisement. La paix et la sécurité internationales se trouvent ainsi directement menacées par des politiques agressives qui sont autant de défis lancés par Pretoria à l'ONU et au monde entier.

L'attaque sans provocation lancée vendredi dernier contre le Botswana, faisant plus de 11 morts ainsi que de nombreux blessés et des dégâts matériels non encore entièrement évalués, et ce au moment même où siège le Conseil de sécurité sur une situation où la responsabilité de l'Afrique du Sud est directement engagée, offre une démonstration supplémentaire de la prétendue "bonne foi" du Gouvernement de Pretoria. Cet acte, comme chacun sait, n'est pas le premier. Il ne sera pas le dernier non plus si Pretoria continue de se croire au-dessus de toute sanction. Qu'elle utilise le procédé clandestin, comme dans la province angolaise de Cabinda, ou qu'elle jette son masque en attaquant au grand jour, ainsi qu'elle l'a fait à Gaberone, l'Afrique du Sud est fidèle à elle-même, c'est-à-dire dénuée de toute disposition favorable à la paix.

Les conditions d'imposition de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud, en application des dispositions pertinentes du Chapitre VII de la Charte, s'en trouvent réunies, et il ne tient plus qu'au Conseil de sécurité d'en tirer les conséquences qui s'imposent maintenant. Ne pas recourir à de telles sanctions dans les circonstances présentes équivaldrait pratiquement à décerner au régime d'apartheid un brevet d'honorabilité qui viderait de son sens l'essentiel des mécanismes de maintien de la paix et de la sécurité, donnant par là-même libre cours au désordre et à l'insécurité partout dans le monde.

M. Gayama (Congo)

Chacun comprendra, dès lors, que nous exhortions la communauté internationale à accroître son aide sous toutes les formes à la SWAPO, afin que le peuple mène sa lutte jusqu'à sa victoire inéluctable sur le colonialisme et l'oppression.

La République populaire du Congo ne s'est, quant à elle, jamais départie de la nécessité de renforcer les capacités de lutte du peuple namibien par l'intermédiaire de son seul et authentique représentant, la SWAPO. Telle est, du reste, l'une des conclusions et recommandations essentielles d'un autre séminaire, spécialement consacré à la Namibie, sur l'intensification de l'action internationale pour l'indépendance de ce pays, séminaire qui s'est également tenu au Congo au mois de mars dernier. "La Namibie représente un cas extrême de colonialisme, caractérisé par une oppression, une exploitation et un déni brutal des droits fondamentaux du peuple par le régime d'occupation illégal sud-africain", ont déclaré sans ambages les participants à ce séminaire.

Du débat qui s'est déroulé dans l'enceinte de cet organe apparaît de manière éclatante l'expression d'une fidélité constante des membres de notre organisation à l'idéal d'une Namibie indépendante, ce qui n'est que conforme à l'idéal commun de tous les peuples qui forment l'Organisation des Nations Unies. Il nous appartient, en ce quarantième anniversaire de l'adoption de notre Charte, d'assurer l'universalisation définitive d'un tel idéal, suivant en cela l'attente des pays non alignés qui ont initié la convocation des présentes assises, à l'issue de la dernière Réunion extraordinaire de leur Bureau de coordination, à New Delhi. Nous en profitons d'ailleurs pour exprimer notre considération et notre satisfaction aux ministres des affaires étrangères dont la participation aux travaux du Conseil a conféré à ceux-ci une dimension et un impact tout particulier.

M. HUANG Jiahua (Chine) (interprétation du chinois) : La délégation chinoise a déjà fait une déclaration au sujet de la question de Namibie. Nous voudrions maintenant intervenir pour faire connaître notre position sur l'invasion du Botswana par l'Afrique du Sud.

Alors que le Conseil de sécurité s'occupe de la question de Namibie et condamne l'Afrique du Sud pour son occupation illégale de la Namibie et ses actes incessants de subversion vis-à-vis des pays voisins, les autorités sud-africaines ont lancé, une nouvelle fois, une invasion contre le Botswana. Cet acte constitue non seulement une violation grave de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Botswana, mais un défi manifeste lancé à l'ensemble de la communauté internationale. Le Gouvernement et le peuple chinois expriment leur plus vive indignation et leur condamnation la plus catégorique face à cet acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud. Nous exprimons également notre profonde sympathie au Gouvernement et au peuple du Botswana et toute notre solidarité.

Le 15 juin, un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la Chine a déclaré ce qui suit à propos de cet incident :

"Aux petites heures du 14 juin, les troupes sud-africaines ont envahi de façon scandaleuse, Gaborone, la capitale du Botswana, tuant 12 personnes, faisant de nombreux blessés et détruisant un certain nombre d'immeubles et de véhicules. C'est une atteinte manifeste à la souveraineté et à l'intégrité territoriales d'un Etat indépendant de la part des autorités sud-africaines et une provocation flagrante à l'égard des pays et peuples africains. Le Gouvernement et le peuple chinois expriment leur grande indignation face à cet acte et le condamne vigoureusement.

Cette invasion du Botswana par les autorités sud-africaines n'est pas un incident isolé. A maintes reprises, les faits ont prouvé que la cause fondamentale de l'instabilité et des troubles en Afrique australe tient au fait que les autorités sud-africaines poursuivent obstinément leur politique de racisme et de déstabilisation dans les pays voisins. Les actes criminels perpétrés par les autorités sud-africaines ne peuvent que susciter une plus grande résistance et une plus vive indignation de la part des pays et peuples africains.

M. Huang Jiahua (Chine)

Le Botswana, l'Angola, le Mozambique et les autres Etats africains de première ligne, dans leur lutte pour combattre le racisme, sauvegarder leur souveraineté et leur intégrité territoriale et appuyer la lutte du peuple namibien pour son indépendance, se sont acquis la sympathie et l'appui des pays et peuples épris de justice dans le monde entier. Le Gouvernement et le peuple chinois, comme toujours, appuient fermement les pays et les peuples africains et soutiendront résolument leur lutte légitime."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Etant donné l'heure tardive, je vais lever la séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour aura lieu cet après-midi à 15 h 30.

La séance est levée à 13 h 5.